

L'ajournement

acceptable. On peut être certain que le tiers monde s'intéressera à cette question. Pourquoi pas le Canada?

Le ministre condamne l'initiative de la FAO parce que tout le monde ne peut participer. Pourtant, le ministre sait très bien que le Groupe international des ressources génétiques végétales est dans une situation semblable. Le groupe reçoit l'appui des pays occidentaux riches qui y entreposent beaucoup de matériel, mais il ne peut compter sur les pays du tiers monde où l'on retrouve et continuera de retrouver du matériel. Je n'ai rien contre cet organisme qui fait de l'excellent travail, mais il ne peut remplacer la FAO. A n'en pas douter, il complète les efforts de ce dernier, mais il ne saura et ne pourra jamais le remplacer, compte tenu de son organisation actuelle.

Le président suppléant (M. Herbert): Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le 16 décembre, le ministre a répondu à la question de l'honorable député sur l'échange de ressources phylogénétiques. Au risque de se répéter, inutile de dire que le libre accès au matériel phylogénétique est de première importance pour les agriculteurs canadiens et tous les habitants de la terre. A la suite d'allégations concernant l'existence de pratiques restrictives, la FAO a été invitée à prouver qu'un tel échange était bel et bien assujéti à des restrictions gouvernementales. Aucune preuve n'a pu être apportée et les pourparlers de la récente conférence de la FAO n'ont pu relever ne fut-ce qu'un seul cas de restriction de ce genre.

Le Conseil international des ressources phylogénétiques remonte à 1974 et se compose de membres de pays industrialisés et en développement. Le Canada souscrit financièrement au Conseil depuis sa fondation. Comme l'a déclaré le ministre le 16 décembre, nous croyons que la solution au problème envisagé aurait dû résider dans le renforcement du système actuel et non pas dans l'adoption d'une orientation à la fois nouvelle et incertaine. Le Canada a participé à un long débat sur les ressources phylogénétiques à la récente Conférence de la FAO. Plusieurs pays ont toutefois du mal à accepter les propositions adoptées. Le Canada reconnaît l'importance de ce genre de ressources et les risques potentiels inhérents à leur érosion et à leur perte. Nous soutenons donc le principe du libre échange et accès aux ressources phylogénétiques.

Pour ce qui est du projet, notre position prise à la Conférence n'a pas changé. En réalité, les résultats de la conférence peuvent être vus comme une justification partielle de nos appréhensions. Nous sommes maintenant confrontés à une situation où les principaux pays dépositaires des ressources et des compétences sur le sujet se tiennent à l'écart et refusent de s'engager. Nous étudions maintenant dans quelle mesure le cas échéant nous pourrions mettre à exécution les principes contenus dans le projet pour nous permettre de répondre à l'invitation éventuelle du directeur général de la FAO de participer au projet. L'essentiel, comme le dit le ministre, c'est que les principaux acteurs, c'est-à-dire ceux qui possèdent les banques de ressources les plus imposantes, pensent comme nous, de sorte que l'instrument de la FAO pourrait bien ne pas s'avérer très efficace.

• (1820)

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL—LA RÉTROACTIVITÉ DES
RÉCLAMATIONS D'IMPÔT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, on parle beaucoup depuis quelque temps du ministère du Revenu national et de l'attitude de ce ministère vis-à-vis des contribuables. De nombreux députés se sont penchés sur la question de savoir s'il existe ou non des quotas pour les inspecteurs de l'impôt. La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de porter à la connaissance de la Chambre une question des plus importantes, à mon avis, sur la façon dont fonctionne le ministère. C'est la question de la rétroactivité.

Récemment, un de mes électeurs a fait l'objet d'une vérification et on a constaté qu'il devait de l'argent au ministère du Revenu parce que l'on était revenu quatre ans en arrière et l'on avait interprété différemment les dispositions sur la déductibilité de certaines choses. Dans ce cas, il s'agissait d'un petit agriculteur, mais cela se produit dans de nombreuses professions. Pendant trois ans un contribuable présente ses déclarations d'impôt en réclamant certaines déductions et personne ne dit rien. En fait, dans ce cas, le contribuable avait même reçu, une fois, plus d'argent qu'il ne réclamait. La conclusion logique de mon électeur c'est qu'il faisait correctement sa déclaration, conformément au règlement. Mais, tout d'un coup, des inspecteurs sont apparus, ont vérifié des déclarations des quatre dernières années et lui ont dit: «Notre interprétation de cette déduction est maintenant différente et, du fait de ce changement d'interprétation du règlement, vous nous devez le montant suivant pour les années 1979 à 1982», ou toute autre période de quatre ans. Il me semble, monsieur le Président, que lorsqu'il s'agit d'une question d'interprétation et non de remonter en arrière pour constater qu'une personne a essayé d'échapper à l'impôt—ça, c'est une autre question—ce genre d'action rétroactive est injuste et on devrait y mettre fin immédiatement, si l'on veut que les Canadiens continuent à considérer le ministère du Revenu national, et par extension, le gouvernement, comme un organisme honnête de gestion des affaires de l'État. Je veux attirer l'attention du gouvernement sur ce point et j'aimerais bien savoir le genre de réponse que j'aurai aujourd'hui à cette question de rétroactivité.

Une autre chose à laquelle je m'intéresse, c'est la façon dont Revenu Canada traite les personnes âgées, qui doivent, pour la plupart, payer l'impôt chaque trimestre. Cette question a été soulevée à la Chambre par moi-même et par d'autres députés. Les personnes âgées doivent faire une déclaration tous les trimestres et on leur demande de payer leurs impôts du premier ou du deuxième trimestre sur de l'argent qu'elles n'ont pas encore gagné, de l'argent qui leur sera peut-être versé, sous la forme d'intérêts sur des obligations d'épargne du Canada, en novembre. Pourtant, le ministère du Revenu national exige que ces contribuables paient l'impôt sur cet argent qu'ils n'ont pas encore reçu. Il y a eu, à juste titre, un sentiment d'injustice à ce sujet, monsieur le Président.

Le gouvernement ne saurait continuer à agir de cette façon et en même temps espérer que les Canadiens aient le sentiment de vivre dans une société juste où l'on peut faire confiance à l'État lequel traite ses sujets avec justice et sensibilité. A mon avis, sur ces deux points, au moins, il y a matière à réforme. J'espère que nous verrons très prochainement le gouvernement